



Rachat d un leasing

Par Momo69

Bonjour je vous contacte pour avoir un renseignement j'ai une amie son conjoint conduisait et ils ont eu un accident la voiture était en leasing elle est partie en réparation à ce jour ils ont une pièce manquante qui ne sont pas prêt d'avoir avant éventuellement janvier ils ont eu l'accident au mois d'avril entre-temps ils ont racheté le leasing au mois d'avril donc le véhicule est à eux mais toujours pas réparé et ils n'ont aucune réponse de Opel France ne sont dédommagés ni pour le fait de ne plus avoir de véhicule fini par l'assurance du fait qu'il paye pour l'instant dans le vent quels sont leurs recours pouvez-vous m'indiquer comment ils peuvent avoir quelque chose quelles sont les lois quels sont les droits quels sont les indemnités je vous remercie par avance

Par Henriri

Hello !

Momo votre très long message sans ponctuation est pénible à lire et du coup n'est pas très clair. Il est inutile d'évoquer le rachat du leasing en début d'année puisque le véhicule était à vos amis lors de l'accident.

Si j'ai bien compris vous voudriez savoir si vos amis peuvent être dédommagés de la longue immobilisation de leur véhicule (pièce détachée manquante) alors qu'ils continuent à payer son assurance. C'est ça ?

Je pense qu'ils doivent interroger leur assureur dans ce sens selon les garanties qu'ils ont souscrites dans leur contrat d'assurance pour leur véhicule.

A+